

Image not found or type unknown



Droit d'amodiation et VEFA

Par **Jemy64**, le **18/06/2015** à **13:35**

Bonjour,

Je suis en train de lire le contrat d'une VEFA et il est indiqué que le parking est un contrat d'amodiation sur 20 ans à usage exclusif des riverain de la résidence (parking détenu par la communauté urbaine).

Ma question est donc toute simple : que se passe-t-il au bout de 20 ans ? Puis-je perdre ma place de parking ? [smile17]

Merci d'avance pour votre aide. [smile4]